



ADS

AUSSI CONCERNÉS !!!

APRÈS LES ANNONCES DU PREMIER MINISTRE, UNITÉ SGP POLICE, SYNDICAT MAJORITAIRE CHEZ LES ADJOINTS DE SÉCURITÉ APPELLE CES DERNIERS À FAIRE GRÈVE.

En tant qu'agent non titulaire de l'État, vous n'êtes pas concerné(e) par les dispositions de la loi n°48-1504 du 28 septembre 1948 relative au statut spécial des personnels de police. La limitation du droit de grève fixée par ce texte ne vous est donc pas opposable (dernier alinéa de l'article 133-28 de l'arrêté du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale).

Le combat que **NOUS** menons est un combat pour préserver **NOTRE** statut, pour préserver **VOTRE** futur statut car flic ce n'est pas un métier comme les autres.

COLLÈGUE, SANS TOI RIEN NE SE FERA.

Ensemble, tous solidaire des uns des autres et faisons bloc autour de nos valeurs dans un seul et même but :

« LA PRÉSERVATION DE NOS REVENDICATIONS »

UNITÉ SGP POLICE **MAJORITAIRE**

FSMI FU **100%** Gradés, Gardiens, ADS et PATS

www.unitesgppolice.com

12-12-2019